Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 3 (1973)
Heft: 10

Artikel: Les partis politique genevois et le Troisième Age
Autor: Vincent, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-829387

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les partis politiques genevois et le Troisième Age

A Genève, les élections sont proches. « Aînés » a demandé aux partis politiques de la Ville des Nations de lui communiquer les lignes essentielles de leur « politique-vieillesse ». Nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt de ces programmes qui sont de véritables professions de foi. Nous les publions ci-dessous en suivant l'ordre alphabétique: partis libéral, radical, socialiste et du travail. (Le texte du parti chrétien-social ne nous est malheureusement par parvenu à temps).

Les partis ont bien voulu répondre au questionnaire suivant:

1. **Peut-on parler de politique de la vieillesse, au sens étroit du terme, ou faut-il considérer la vieillesse comme faisant partie intégrante et indissociable du politique au sens large ?**
   Quelle politique de la vieillesse votre parti entend-il suivre ? Quelles en sont les priorités ?
   Que faut-il entreprendre, hormis les mesures économiques ?

2. **Vu l'augmentation inquiétante des coûts de l'aide sociale, n'y aurait-il pas des mesures préventives à prendre ? Lesquelles et par quels canaux ?**

3. **Quels place et rôle attribuez-vous aux personnes âgées dans le jeu politique ?**
   Comment rendre les aînés mieux intégrés et plus participants au dynamisme de notre société moderne ?

4. **Quels sont vos moyens d'analyse de la situation actuelle des personnes âgées et comment pensez-vous pouvoir mieux les faire participer aux décisions politiques qui les concernent ?**

Parti libéral genevois

1. La société contemporaine, qui ne fait qu'une trop petite place aux aînés, doit intégrer la protection de la vieillesse dans les éléments de base de sa politique globale.

A cet effet, notre parti entend insérer la préparation à la vieillesse, et son corollaire: « La préparation à la retraite », dans le développement normal de la vie.

Notre politique de la vieillesse doit tendre à: la sécurité matérielle, le soutien à travers les atteintes à la santé, l'accession au bien-être moral.

Nous favorisons toutes les initiatives qui conduisent chaque individu, de préférence dès son jeune âge:

a) à la prise en conscience des problèmes de la vieillesse;

b) à l'approche lucide de sa propre vieillesse.

2. Nous préconisons les mesures préventives suivantes:

- Extension de la médecine préventive, avec orientation vers les activités sportives appropriées;
- centres médicaux-sociaux de quartier;
- séminaires de préparation à la retraite;
- développement des loisirs, qui constitueront de précieux moyens de contact avec le monde extérieur;
- assistance à domicile: aide-ménagère, infirmière, portage de repas chauds, etc.;
- disponibilité d'immeubles locatifs permettant aux handicapés légers de conserver leur « chez soi »;
- centres de vacances aménagés;
- clubs d'aînés.

Quatre supports doivent porter ces actions, en les coordonnant: l'Etat, l'entreprise, les institutions privées et — last but not least — l'individu concerné, dont la motivation est essentielle.

3. Notre parti a la chance de compter beaucoup d'aînés encore actifs et leur expérience, leur sensibilité à l'égard des problèmes de la vieillesse, leur permettent de jouer un rôle de poids dans leurs solutions.

L'intégration doit découler, comme déjà dit, d'un processus permanent de préparation au troisième âge, qui devrait en fait aboutir à un système de « retraites à la carte »; c'est dire que nous optons pour un régime individualisé, adapté aux cas personnels.

La participation n'est pas aisée dans notre société moderne qui ne jure que par les jeunes.

Il s'agit de mener les aînés à des activités et exercices qui les prémunissent du vieillissement.

Leur choix sera valable s'il signifie le maintien de satisfactions dans les centres d'intérêt, les relations familiales ou amicales, de manière que l'individu vieillissant garde confiance et estime de soi.

4. Ce sont:

- l'abondante documentation écrite;
- la participation aux commissions administratives des organismes sociaux d'Etat et privés;
- les débats dans les conseils législatifs;
- le contact direct avec les personnes âgées et ceux qui les entourent.

Une meilleure participation des aînés aux décisions politiques qui les concernent ne s'instaurera que dans la mesure où les points précités se réaliseront.

Nous nous y employons.

L'espoir de notre parti est que sa loyale collaboration avec les partenaires politiques, économiques et sociaux contribuera à une totale prise de conscience des problèmes de la vieillesse, et cela tant par la communauté que par les intéressés eux-mêmes, sans lesquels rien de vraiment profondément humain ne sera réussi.

Daniel Haegler
Secrétaire général

Parti radical genevois

1. Il serait faux de parler de « politique de la vieillesse ». Nos personnes âgées demeurent en contact avec la vie active et les problèmes de la vieillesse font partie intégrante des problèmes politiques. Car la politique, telle que le conçoit le Parti radical, représente l'ensemble indissociable des décisions prises pour faciliter la vie de tous. D'autant plus que les prestations accordées à ceux qui ne travaillent plus proviennent des contributions des classes actives et que celles-ci doivent savoir comment sont répartis leurs impôts.

Que ce soit à Berne par ses conseillers nationaux, MM. Henri Schmitt et Fernand Corbat, sa conseillère aux Etats, Mme Lise Girardin, par ses conseillers d'Etat, ses députés au Grand Conseil ou ses magistrats communaux, le Parti radical veut poursuivre l'amélioration des rentes AVS/AI — comme les prestations complémentaires cantonales (APA) — de façon à enlever tout souci fondamental à ceux qui ne bénéficient pas d'une confortable retraite professionnelle.

La décision prise par tous les députés radicaux genevois, en juin dernier, de relever le niveau de l'APA, confirme cette affirmation.

Mais dans le cadre des logements — qui représentent une des principales difficultés actuelles pour nos personnes âgées — notre effort se poursuivra en vue d'allouer des allocations-logements (comme cela est le cas dans les principales communes-villes) et surtout de réaliser des immeubles-foyers qui offrent les conditions idéales.

2. La politique en faveur des personnes âgées — intégrée à l'ensemble des problèmes politiques — demeure une affaire d'investissement à l'échelon cantonal. Mais c'est dans le cadre des communes que les meilleures décisions peuvent être prises, car chacun connaît mieux les besoins et les possibilités de chacun. Les magistrats communaux radicaux qui s'occupent de nos services sociaux s'emploient à faciliter chaque cas et à offrir les prestations qui s'imposent — vacances gratuites, loisirs, spectacles, etc. Il serait faux d'officialiser ce secteur. Les clubs des aînés, avec la participation des intéressés, font un excellent travail. Nous voulons faciliter celui-ci par l'offre de locaux, de moyens financiers et matériels, mais cette activité doit rester autogérée.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts de l'aide sociale, celle-ci existe dans tous les pays européens car

la population vieillit et les besoins augmentent. Il faut admettre que notre budget cantonal absorbe aujourd'hui une grande partie de ses prestations au service du troisième âge. C'est un des devoirs des contribuables actifs envers ceux qui ont participé avant eux au développement du canton.

3. Il est difficile souvent de faire admettre les modifications de formes que prend notre société à des personnes qui ont été habituées à tout autre chose. Les personnes âgées possèdent le bon sens, l'expérience et la réflexion qui leur permettent d'apprécier les décisions politiques selon leur conception de la vie communautaire.

Le Parti radical sait que les personnes du troisième âge participent à la vie civique, suivent celles-ci par les journaux et ne sont pas les moins intéressées aux améliorations de notre urbanisme. Il sait aussi que ce n'est pas la surenchère de simples promesses qui leur fournit une opinion passagère sur tel ou tel parti, car elles sont précisément à l'âge où l'on a sa propre opinion au vu de toute une vie d'expériences.

4. L'Hospice général, avec l'aide du BIS, les divers services sociaux officiels, les nombreux travailleurs sociaux fournissent régulièrement les éléments nécessaires aux décisions politiques.

Mais c'est à l'échelon des clubs communaux, toujours mieux fréquentés, que l'information doit être transmise puisque leurs animateurs sont en contact direct avec les intéressés. Nous souhaitons que ces responsables rencontrent plus souvent les autorités pour les nantir des problèmes posés — même de petites questions qui ont une grande importance pour des personnes âgées.

C'est par ce contact humain que nous résoudrons ces problèmes et non par d'interminables discussions au parlement! Ce dialogue est une richesse à ne pas abandonner, car c'est la seule qui ne se dévalue pas!

Raymond Zanone
Secrétaire général

Parti socialiste genevois

Les personnes âgées, comme les jeunes, sont pour le Parti socialiste des membres à part entière de la collectivité. Le PS lutte pour que les unes et les autres trouvent dans la société la place à laquelle ils ont droit, il s'insurge contre ceux qui voudraient créer des ghettos, établir des cloisons entre les générations alors que la vie est faite d'interpénétrations, d'échanges et de responsabilités communes. C'est dans cet esprit que le PS s'efforce de créer au travers d'une politique économique et sociale globale une nouvelle société, plus juste et plus libre. Cette politique de progrès social est multiple parce que les problèmes de la société sont divers. Si la recherche de solutions à ceux des personnes âgées en est un des principaux aspects, il serait cependant illusoire pour le PS de vouloir les résoudre en dehors du contexte social général.

Dans le cadre de cette action sociale générale, le PS lutte pour que les personnes âgées participent à l'amélioration générale des conditions de vie, pour qu'elles puissent continuer à prendre une part active à la vie sociale et enfin pour leur assurer, sans soucis financiers, l'aide extra-hospitalière ou hospitalière, l'accueil et les soins dont elles pourraient avoir besoin. Et lorsqu'il parle des problèmes des personnes âgées, le PS évoque des questions qui lui sont familières, auxquelles nombre de ses élus se sont consacrés: des magistrats comme Hans Peter Tschudi, à la base de la transformation de l'AVS ou comme Jean Treina, qui dirigea de longues années le Département de la prévoyance sociale et son successeur Willy Donzé, actuel conseiller d'Etat.

Au premier plan des préoccupations des personnes âgées, leur situation économique souvent difficile. Le PS s'attache dès lors à leur donner des moyens d'existence suffisants. L'effort doit porter sur le renforcement de l'AVS et des caisses de pension, mais dans l'immédiat il importe d'améliorer encore les prestations complémentaires de l'AVS. L'effort important qui vient d'être fait sur le plan genevois — les allocations genevoises sont les plus élevées de Suisse — doit être poursuivi sans relâche.

Dans un autre domaine, le PS tient à intensifier son action, celui de l'intégration des personnes âgées à la vie sociale. La société ne saurait rejeter les personnes âgées; elle doit leur permettre de vivre dans leur milieu familial et social. La construction de logements pour personnes âgées doit continuer afin que celles-ci trouvent dans leur quartier un habitat à des conditions accessibles, avec ou sans encadrement médico-social suivant les circonstances. Les loisirs ne devront pas être négligés.

En outre, il est important de poursuivre la politique de santé mise en place en faveur des personnes âgées: assistance médicale à domicile afin d'éviter au maximum l'hospitalisation qui représente toujours une rupture avec le milieu social du malade, développement de la médecine gériatrique, accueil hospitalier adéquat lorsque cela s'avère nécessaire.

L'ensemble de ces mesures sociales en faveur des aînés ne prendront cependant toute leur ampleur, étant donné les difficultés de communication que rencontrent souvent les personnes âgées, que si l'activité de centres comme ceux de gériatrie ou d'information et de coordination se poursuit et se développe encore, le cas échéant avec l'aide des communes.

Les personnes âgées ont un rôle important à jouer dans la vie politique non seulement pour la défense de leurs intérêts directs mais aussi pour donner leur avis sur tous les problèmes de la vie. C'est pourquoi le PS a toujours gardé avec elles un contact étroit. Leurs préoccupations sont les siennes et celles de ses élus. Formation ouverte à tous les citoyens qui souhaitent prendre une responsabilité dans la vie politique, le PS est convaincu que l'expérience des personnes âgées ne saurait qu'être enrichissante pour son action et pour la collectivité.

Pierre Wyss-Chodat
Président du Parti socialiste genevois

Parti suisse du Travail

1. L'expression « politique de la vieillesse » est, en soi, peu souhaitable, en ce qu'elle comporte déjà une manière de ségrégation. C'est la sécurité sociale tout entière qui doit être revue, réformée, parfaite. Dès la fin de la guerre, le Parti du Travail s'en est préoccupé et n'a cessé de lutter très activement pour les révisions successives de l'AVS, jusqu'à la 8e de ces révisions, et il a défendu le principe de la retraite populaire à 60% du revenu. Cette idée a fait son chemin, même si c'est sous d'autres formes.

Nous étions, on le sait, hostiles au principe de la capitalisation et nous pensions que, comme dans tous les pays du monde, sans exception, l'assurance sociale et en particulier l'assurance-vieillesse, devait être basée sur le principe de la répartition. Nous n'avons pas été suivis sur ce point, mais il n'empêche que la notion des deux tiers du salaire ou des traitements a été adoptée et reconnue par les autres initiants.

2. Cette première considération implique que le sort des anciens doit être réglé par la législation sociale avant tout, ce qui n'exclut pas des mesures spécifiques quant à la protection de leur santé ou à leur logement ou à des exemptions fiscales.

Il nous paraît qu'il faut éviter, comme nous l'avons dit plus haut, toute mesure qui pourrait donner à penser qu'il y a ségrégation des personnes âgées et qu'on les loge dans des quartiers à elles réservés. Mieux vaut à notre sens conserver des quartiers populaires où les générations soient mêlées.

Quand nous parlons exemption fiscale, nous pensons bien entendu aussi aux facilités de voyages, aux facilités de règlement pour taxes PTT, radio, TV, téléphone, etc.

3. Nous ne pensons pas qu'il y ait un rôle particulier à assigner aux personnes âgées dans ce que vous appelez « le jeu politique ». Elles peuvent et doivent tout naturellement y avoir le rôle que leur permettent leurs aptitudes. Nous nous en sommes toujours tenus à allier l'expérience des anciens au dynamisme des jeunes, sans les opposer et sans qu'il y ait « conflit de générations ». Nous nous en sommes toujours bien trouvés et nous ne connaissons pas, dans notre Parti, ce que l'on appelle communément « ce conflit de générations ».

4. A part le rôle que jouent ainsi les personnes âgées dans notre Parti du Travail et dans la vie politique, nous soutenons, du mieux que nous le pouvons, l'activité de leurs associations, en particulier de la plus représentative d'entre elles, l'AVIVO (Association suisse des vieillards, invalides, veuves et orphelins) qui jouit déjà d'une grande audience et d'une autorité certaine.

Jean Vincent
Conseiller national,
Secrétaire général du Parti
suisse du Travail
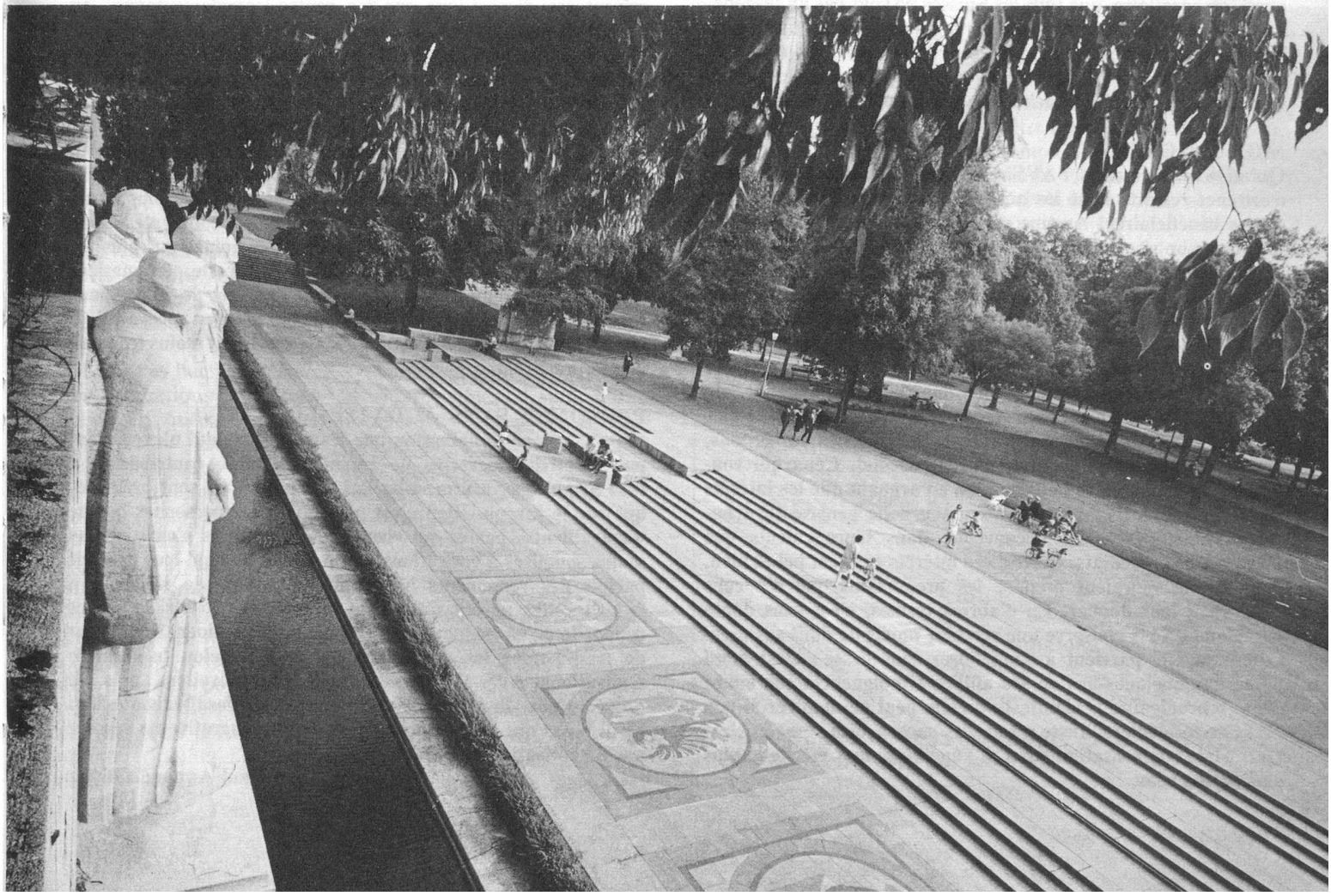
Le Mur des Réformateurs, aux Bastions.